

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2011/265 - Protection, valorisation du patrimoine protégé - 3221
Répartition de subventions au titre de l'aide à la valorisation
du patrimoine protégé

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 191 698,50 € au titre de l'aide à la valorisation des édifices classés parmi les Monuments Historiques, dont :

- . Communes : 172 814,20 €
- . Autre tiers : 18 884,30 €

- 104 215,73 € au titre de l'aide à la valorisation des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, dont :

- . Commune : 803,40 €
- . Autres tiers : 103 412,33 €

- 19 928,37 € au titre de l'aide aux travaux de ravalement de façades d'immeubles situés dans le secteur sauvegardé de STRASBOURG (tiers).

La commission permanente autorise par ailleurs son président :

- à signer le moment venu les avenants aux conventions initiales relatives aux travaux de consolidation des ruines du donjon du château du Landsberg à HEILIGENSTEIN et aux travaux de restauration générale du château de WANGENBOURG-ENGENTHAL, avenants ayant pour objet la mise en oeuvre de la clôture comptable de ces deux dossiers

- à émettre un titre de recettes à l'encontre de l'Etat (Directeur général des finances publiques), pour un montant total de 1 572,24 € correspondant au remboursement au Département des fonds de concours versés en trop.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110502-56633-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/05/11